

**Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Brécycy  
Séance du 12 septembre 2022**

L'an 2022 et le 12 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mr FERRAND Christian, maire ; Mmes BRAS Elodie, CACHO Magalie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, LEFEBVRE Sophie ; MM BOUGRAT Patrick, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusées : Mmes CAMUZAT Aurélie, JOUAN Séverine

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 13
- Votants : 13

Date de la convocation : 06 septembre 2022

Date d'affichage : 06 septembre 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de Bourges le 22 septembre 2022

Et publication ou notification le 22 septembre 2022

Secrétaire de séance : Mr GANGNERON Antoine

### **Sommaire**

- a. Désignation d'un secrétaire de séance
- b. Approbation du compte-rendu du conseil du 30 mai 2022
- c. Evènements et décisions prises depuis le dernier Conseil
  - Réponse à l'Appel à Projets France Relance « Soutien aux Cantines Scolaires »
  - Recrutement de deux emplois saisonniers durant l'été
  - Renouvellement du contrat de Kevin DESMARES
- d. Délibérations
  1. Demande de subvention de l'école pour le voyage scolaire de juin 2022
  2. Achat du terrain de Mr GOURDIN
  3. Modification budgétaire

4. Devis de Territoria pour l'étude du réaménagement / relocalisation de la cantine scolaire

5. Devis SDE pour les travaux d'aménagement de l'éclairage public

6. Validation et Autorisation pour que le Maire signe les conventions concernant la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers de la CDC (transfert compétence eau potable)

e. Questions diverses

Démission de Sophie LEFEBVRE

Courrier reçu des riverains du Chemin de la Garenne

Remerciements de l'AS Saint Germain

Horaires de l'éclairage public : arrêté à prendre

Devis ONF pour la section Brécy-Francheville

**a. Désignation d'un secrétaire de séance**

Mr Antoine GANGNERON est désigné secrétaire de séance.

**b. Approbation du compte-rendu du conseil du 30 mai 2022**

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

**c. Evènements et décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil**

Réponse à l'Appel à Projets France Relance « Soutien aux Cantines Scolaires »

La mairie a répondu à un Appel à Projets « France Relance » concernant le soutien aux cantines scolaires en milieu rural. La demande a été acceptée et va permettre d'équiper la cantine selon les besoins identifiés.

Recrutement de deux emplois saisonniers durant l'été

Deux jeunes Brécyliens ont été recrutés cet été pour renforcer chaque matinée l'équipe des agents techniques, pendant leurs congés respectifs.

Raphaël FABRE a travaillé en juillet et Jean-Emmanuel SEGURA en août.

Renouvellement du contrat de Kevin DESMARES

Le contrat de Kevin DESMARES a été renouvelé jusqu'à fin décembre 2022.

**d. Délibérations**

**1. Demande de subvention de la coopérative scolaire pour le voyage scolaire de juin 2022**

Référence : 2022\_0019

Objet : Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire

La coopérative scolaire a présenté son budget annuel à la municipalité. Lors de l'année scolaire 2021-2022, un voyage scolaire a été organisé pour l'ensemble des élèves de primaire (67 enfants concernés), à Saint Satur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, attribue une subvention de 10€ par enfant parti en voyage scolaire. La somme totale attribuée est donc de 670€.

## 2. Achat d'un terrain

Référence : 2022\_0020

Objet : Achat d'un terrain appartenant à Jean-Marie GOURDIN

Un terrain, situé sur la parcelle C368, derrière l'église, est en vente. Au cœur du bourg, il paraît judicieux qu'il soit acquis par la municipalité. Le propriétaire a été contacté pour valider un tarif au m<sup>2</sup> raisonnable pour l'ensemble des parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve l'achat de la parcelle C368 au prix de 7€ du m<sup>2</sup> (soit 22 491€ au total) et autorise le maire à signer tous les documents y afférents

## 3. Modification budgétaire

Référence : 2022\_0021

Objet : Décision modificative budgétaire

La participation de la commune aux travaux et à la maintenance de l'éclairage public a fait l'objet d'une demande de paiement du Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 18), mais il n'y avait pas de fonds prévus sur la ligne dans le budget d'investissement.

Il est donc nécessaire de faire une modification budgétaire pour pouvoir payer la facture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve la décision modificative budgétaire suivante :

Sens	Section	Chapitre – Article	Montant proposé
D	Fonctionnement	60612 – Energie Electricité	+ 395.21€
D	Fonctionnement	023 – Virement à l'investissement	- 395.21€
R	Investissement	021 – Virement au fonctionnement	- 395.21€
D	Investissement	2041582 – Bâtiments et installations	- 395.21€

## 4. Devis de Territoria pour l'étude du réaménagement / relocalisation de la cantine scolaire

Référence : 2022\_0022

Objet : Validation du devis de Territoria pour l'étude du réaménagement / relocalisation de la cantine scolaire

Une réflexion est en cours au sein de la municipalité pour le réaménagement ou la relocalisation de la cantine scolaire. Une réflexion plus générale porte, en plus de la cantine, sur les écoles et la garderie.

Il est nécessaire de rédiger un cahier des charges sur ce que souhaite la municipalité, et ce qu'elle ne souhaite pas, avec des préconisations et des idées éventuelles.  
Pour aider dans cette réflexion, Territoria a été consulté et a réalisé une proposition d'intervention. Le coût de leur prestation est de 6 500 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve le devis de Territoria et autorise le maire à le signer.

#### 5. Devis SDE pour les travaux d'aménagement de l'éclairage public

Référence : 2022\_0023

Objet : Validation du plan de financement du SDE

Il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement de l'éclairage public à Francheville. Il s'agira de travaux de changement de lanternes (plus économiques et performantes), et de rénovation et mise en conformité de l'armoire électrique et du câblage dans le secteur. Le coût total est de 15 300.94€ HT, dont 5 283.62€ HT à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve le plan de financement du SDE et y affecte la somme de 5 283.62€ HT.

#### 6. Validation et Autorisation pour que le Maire signe les conventions concernant la mise à disposition des bien mobiliers et immobiliers de la CDC (transfert compétence eau potable)

Référence : 2022\_0024

Objet : Convention de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers de la CDC dans le cadre du transfert de compétence eau potable

La compétence de la gestion de l'eau potable est passée à la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry. La commune met à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre de ce transfert de compétence. Ces biens sont listés dans une convention qui reprend également les attributions et les rôles de chacun. La commune doit signer cette convention, et pour ce faire, le Conseil Municipal doit autoriser le maire à le faire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide

- d'approuver la mise à disposition à titre gratuit des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence eau et assainissement à compter du 01 janvier 2021
- d'autoriser le maire à signer les procès-verbaux de mise à disposition et les actes y afférents

#### 7. Election du délégué suppléant au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE)

Référence : 2022\_0025

Objet : Election du délégué suppléant au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE).

Sophie LEFEBVRE, suppléante au SDE, est démissionnaire de son mandat de conseillère municipale. Un nouveau suppléant doit donc être élu.

Thomas MILLIET est élu suppléant au SDE.  
Le titulaire reste Antoine GANGNERON.

#### **e. Questions diverses**

- Démission de Sophie LEFEBVRE

Sophie LEFEBVRE, Conseillère Municipale, a présenté sa démission à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, en raison d'inéligibilité (changement de poste au sein du Conseil Départemental). Elle était titulaire à la commission voiries / bâtiments de la Communauté de Communes, avec Aurélien LAUNAY comme suppléant. Il paraît important de nommer un autre conseiller municipal pour prendre ce mandat. Il sera proposé à la CDC Mr Philippe SARREAU comme titulaire, ce qui est accepté à l'unanimité.

Elle était également suppléante au SDE, avec comme titulaire Antoine GANGNERON. Mr Thomas MILLIET se propose pour reprendre son mandat (voir délibération 2022\_0025).

- Courrier reçu des riverains du Chemin de la Garenne

Trois habitants du Chemin de la Garenne et de la Rue de la Résistance ont écrit au Conseil Municipal pour porter à sa connaissance la vitesse jugée excessive de certains automobilistes et le fait qu'il arrive que des véhicules circulent à contre sens en prenant le sens interdit.

Une réponse sera apportée à ce courrier.

La commission sécurité sera réunie pour étudier les possibilités de ralentissement des véhicules dans le centre bourg et aux entrées du bourg et des hameaux.

- Remerciements de l'AS Saint Germain

L'Association Sportive du Collège Jean Rostand de Saint Germain du Puy remercie la municipalité pour l'attribution de la subvention demandée. La somme attribuée a permis de participer à l'achat de maillots aux couleurs de l'association offert à chaque jeune licencié, au financement de transports pour la participation aux compétitions départementales et à l'organisation d'une journée d'activités au Lac de Sidiailles.

- Horaires de l'éclairage public : allongement de l'extinction nocturne

Dans un contexte de hausse des tarifs de l'énergie, et d'une responsabilité commune face au gaspillage, il sera proposé de modifier les horaires de l'éclairage public. Les lumières seront éteintes de 23h à 6h dans l'ensemble du village, sauf dans le Bourg où elles s'éteindront à minuit. Elles resteront allumées toute la nuit dans le Bourg uniquement le samedi soir.

- Devis ONF pour la section Brécy-Francheville

Il est nécessaire de réaliser des travaux dans certaines parcelles du bois de Francheville, afin d'assurer une régénération naturelle. Le devis de l'ONF est validé. Une commission affouages avec les garants est à prévoir.

- Fibre Optique

Un rendez-vous va être pris avec Berry Numérique et la société Axione, sous-traitante, pour aborder la pose de la fibre numérique dans le village.  
Axione effectue des repérages et premiers travaux, ce qui explique les véhicules présents dans le village.

- Divers

Des rideaux vont être posés dans certaines salles de classe pour diminuer la luminosité du soleil. Les rideaux du Foyer Rural vont également être changés.

Le projet « Plantons le décor » a été validé pour permettre l'aménagement du triangle de Francheville avec des arbres fruitiers et la pose de haies au stade.

La gendarmerie va être relancée pour le projet « participation citoyenne ».

Une commission énergie sera créée au sein du Conseil Municipal afin de pouvoir optimiser les postes de consommation d'énergie.

Il y a 108 élèves inscrits à l'école pour 2022-2023 et entre 70 et 80 enfants à la cantine chaque jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Brécly le 20 septembre 2022

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Christian FERRAND

Antoine GANGNERON

